

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Prosnès

#### SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 04 février 2021

Date d'affichage : 19 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

**Présents** : AUBERT Remy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, L'HUILLIER Sylvie, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

**Absents excusés** : GABRELLE Ludovic, KESSENNE Baptiste,

**Absent excusé et représenté** : MOUGNEAU Lionel par MUNIER Francis

**Secrétaires** : Messieurs DESPIC Cédric et AUBERT Remy

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

<b>2021_01 Délibération révision du loyer en y incluant la taxe d'ordures ménagères du logement communal 5 Grande Rue</b>
---

Vu le bail administratif signé le 15 février 2016.

Vu l'article 4 qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année.

A ce jour, depuis l'entrée dans le logement aucune révision de loyer n'a été faite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer à l'augmentation de loyer de Monsieur et Madame FLEURY-COMBEL comme suit (considèrent l'indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2020 situé à 130.52)

680€ X130.52 (indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020)

130.26 (indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019)

= 681.36 €.

A ce montant il faut y ajouter la taxe d'ordures ménagères qui est de 26 euros à l'année.

Le montant du loyer mensuel au 1<sup>er</sup> mars 2021 sera de 683.53 €.

Après délibération et vote à mains levées

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	1	8	0	0	1

Monsieur FLEURY n'a pas pris part au vote, ayant un lien de parenté avec le locataire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**2021\_02 Délibération fixation du loyer en y incluant la taxe d'ordures ménagères du logement communal rue de la Bascule**

Le logement communal sera libéré au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le prix du loyer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Monsieur le Maire propose de garder le loyer à 550 € mensuel et d'y intégrer la taxe d'ordures ménagères qui est de 22 euros à l'année.

Le montant du loyer au 1<sup>er</sup> mars 2021 sera de 551.83 €.

Après délibération et vote à mains levées

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	1	9	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés est en accord avec la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 2021\_03 Délibération facturation de moitié du prix du mur de séparation commune / Monsieur JérémY PERNET

Monsieur le Maire expose que suite à l'acquisition de la grange rue de la Bascule par Monsieur JérémY PERNET, celui-ci nous a fait part de sa volonté de clôturer son terrain.

Or, ayant eu la même initiative sur le terrain de la commune, un accord a été trouvé pour construire une clôture commune.

De ce fait, la commune a édifiée la clôture et réglée celle-ci.

Le montant de la facture s'élève à 5 730.50 €.

Ce montant sera divisé par deux et refacturé à Monsieur PERNET sous forme de titre de recettes d'un montant de 2 865.25 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération et vote à mains levées

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	1	9	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à refacturer la somme de 2 865.25 € à Monsieur PERNET.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1° DEBAT

✓ **Point sur les futurs travaux de sécurisation de la Rue de Montoisson**

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement sécuritaire de la rue Montoisson.

Les conseillers municipaux sont invités à y réfléchir. Ce projet vous sera communiqué, discuté et voté à la prochaine réunion après chiffrage des différentes possibilités de sécurisation (écluses...).

✓ **Rapport du legs de Madame HAUGUEL et projet**

Le coffre à la banque de Madame HAUGUEL a été ouvert le 08 janvier 2021 par un serrurier (coût d'ouverture du coffre de 528 euros) en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint et Maître QUINART Notaire.

Il a été trouvé :

- Une boîte contenant des pièces d'or de différents pays, divers bijoux et une montre qui ont été immédiatement négociés pour un poids d'or équivalent à 7 815.80 euros en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint et de Maître QUINART.
- 556 billets de 100 Francs (environ 8 000 euros) qui n'ont plus cours et ne sont même plus négociables, même chez les numismates contactés.

Le bilan du legs de Madame HAUGUEL à la commune de Prosnès se décompose donc :

#### **A l'actif**

- Le compte bancaire de **22 571.90 euros**.
- La maison estimée à **160 000 euros**.
- Le terrain à **86 400 euros**.
- Ventes de divers biens (bijoux, meubles...) de **12 248.35 euros**.

Soit un total de l'actif de **281 220,25 euros**.

#### **Au passif**

Diverses charges (EDF, Orange, MMA, Obsèques...) de **11 570.79 euros**.

**Il ressort donc un actif net de succession au profit de la commune : 269 649,46 euros, loin des millions avancés par certaines personnes.**

Les conseillers sont invités à réfléchir sur le devenir de cette propriété.

## **2° INFORMATIONS**

### ✓ **Abattage des arbres Monsieur JOLLY**

Après concertation avec la mairie, Monsieur JOLLY est disposé à abattre les arbres à ses frais sur ses propriétés jouxtant le pont de la Prosnès entrée Baconnes avant le 15 mars 2021.

La commune s'engage à récupérer cette partie de bois en échange d'autres propriétés forestières communales lors de l'aménagement foncier.

### ✓ **Bornage FIORANO / RIGOT**

-Un géomètre est venu pour borner suite à l'échange avec Monsieur FIORANO.

-Nécessité de re-borner le terrain non constructible de la commune devant Monsieur RIGOT pour une éventuelle vente à ce dernier.

### ✓ **Permis de construire en cours**

A ce jour, 5 permis de construire sont à l'étude dont 3 sur les terrains communaux et 2 sur les terrains privés :

Le permis de construire de Mr MOUSSÉ est validé. Les travaux commencent le 24 février.

Les permis de construire de Messieurs DITTE et PERNET sont à l'urbanisme.

Les 2 terrains « FIORANO » : les permis de construire sont en cours.

✓ **Travaux salle des fêtes « Gilbert LAUBREAUX »**

Suite à un nouveau projet de restructuration de la salle des fêtes, l'architecte Madame DUBOIS a réajusté le devis initial de 168 000 euros à **28 896 euros**.

L'appel d'offre sera lancé fin février.

✓ **Travaux effectués et location maison « LECOMTE »**

Monsieur le Maire recense tous les travaux effectués ces derniers mois dans cette propriété à savoir le montage du garage, la dalle de la terrasse, les grilles, le montage de la cuisine, l'ouverture dans le mur rue de Montoisson, la pose et le damage des 48 tonnes de grave, l'abattage de l'arbre, la pose du mur de séparation et le nettoyage de l'habitation..

Ces travaux ont été réalisés dans les délais prévus.

Ce respect des délais a permis de louer la maison à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 à Madame Lucie GAUDÉ.

Restent les aménagements d'espaces verts qui le seront lorsque les conditions climatiques seront plus favorables.

### **3°VOLONTARIAT**

✓ **Restructuration dans l'Eglise**

L'accès principal handicapé au cimetière doit être affiné :

- A un ou plusieurs passages plus faciles aux allées conduisant aux pieds des tombes. Ces travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques seront meilleures.
- Par l'accès à l'intérieur de l'Eglise. Pour ce faire, il est nécessaire de transférer le confessionnal qui se trouve dans le bras du transept sud vers le bras du transept nord et aménager le nouvel emplacement pour la chorale. De la sorte, la porte « sud » sera dégagée et permettra l'entrée de l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite.

✓ **Démontage dans la salle des fêtes (planning)**

Le projet d'aménagement de la salle des fêtes nécessite des travaux préliminaires de démolition, en particulier au niveau du bar, travaux qui peuvent être réalisés par nos propres moyens.

La commission bâtiments fixera un planning pour l'avancement de ces travaux.

✓ **Elagage arbres pont de la Prosne**

Il est prévu aussi l'élagage des arbres de la commune jouxtant la propriété de Monsieur Franck PICARD près du pont de la Prosne. Ces arbres risquent d'endommager la toiture de son garage et de poser des problèmes à la ligne téléphonique et électrique.

## 4°REMERCIEMENTS

### Sapins de Noël et travaux « LECOMTE »

C'est à ce titre du volontariat que Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes habitant le village et conseillers municipaux qui ont usé, qui usent ou qui vont user de leur temps libre, tout particulièrement par leur investissement passé lors des fêtes de fin d'année dans la décoration du village et l'aménagement « LECOMTE ».

### TOUR DE TABLE :

- **Boulangier :** Du mardi 16 au dimanche 28 février, le boulanger de Prunay prend ses congés. Monsieur OUDIN (boulangerie de Mourmelon-le-Grand) s'engage à dépanner la commune. Un planning est fixé et certains conseillers iront chercher à 7 heures les 50 baguettes tous les matins durant ces 15 jours.
- **Voirie :** La commission voirie s'est réunie ce mercredi afin de préparer la visite des Maires du Pôle de proximité, pour l'évaluation des travaux de voirie, à réaliser durant notre mandat.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10.

Fait à Prosnes, le jour, mois et an susdits.

Le Maire

Francis MUNIER

